



CC de l'Aire à l'Argonne (Siren : 200066140)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Beausite
Arrondissement	Bar-le-Duc
Département	Meuse
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	05/10/2016
Date d'effet	01/01/2017

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	Mme Martine AUBRY

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	
Numéro et libellé dans la voie	42 Rue Berne
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	55250 BEAUSITE
Téléphone	
Fax	
Courriel	contact@cc-entreaireetmeuse.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité additionnelle sans fiscalité professionnelle de zone et sans fiscalité professionnelle sur les éoliennes
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	6 557
Densité moyenne	9,88

Périmètre

Nombre total de communes membres : 47

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
55	Autrécourt-sur-Aire (215500174)	120
55	Baudrémont (215500323)	43
55	Beaulieu-en-Argonne (215500380)	41
55	Beausite (215500406)	260
55	Belrain (215500448)	35
55	Bouquemont (215500646)	113
55	Brizeaux (215500810)	61
55	Chaumont-sur-Aire (215501081)	125
55	Courcelles-en-Barrois (215501271)	45
55	Courcelles-sur-Aire (215501289)	43
55	Courouvre (215501297)	39
55	Érize-la-Brûlée (215501750)	183
55	Érize-la-Petite (215501776)	48
55	Érize-Saint-Dizier (215501784)	194
55	Èvres (215501859)	94
55	Foucaucourt-sur-Thabas (215501941)	61
55	Fresnes-au-Mont (215501974)	169
55	Géry (215502071)	53
55	Gimécourt (215502105)	41
55	Ippécourt (215502519)	104
55	Lahaymeix (215502691)	74
55	Lavallée (215502824)	95
55	Lavoye (215502857)	153
55	Les Hauts-de-Chée (215501230)	727
55	Les Trois-Domaines (215502543)	124
55	Levoncourt (215502899)	61
55	Lignières-sur-Aire (215502907)	57
55	Lisle-en-Barrois (215502956)	31
55	Longchamps-sur-Aire (215503012)	121
55	Louppy-le-Château (215503046)	168
55	Neuville-en-Verdunois (215503806)	52
55	Nicey-sur-Aire (215503848)	133
55	Nubécourt (215503897)	250
55	Pierrefitte-sur-Aire (215504044)	319
55	Pretz-en-Argonne (215504093)	64
55	Raival (215504424)	247
55	Rembercourt-Sommaise (215504234)	324

55	Rupt-devant-Saint-Mihiel (215504481)	43
55	Seigneulles (215504796)	158
55	Seuil-d'Argonne (215505173)	524
55	Thillombois (215505066)	30
55	Vaubecourt (215505322)	318
55	Ville-devant-Belrain (215505553)	33
55	Villotte-devant-Louppy (215505694)	168
55	Villotte-sur-Aire (215505702)	225
55	Waly (215505777)	58
55	Woimbey (215505843)	128

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 40

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie - Autres énergies <i>ancienne Communauté de Communes de Triaucourt-Vaubécourt - Élaboration et suivi d'une Zone de Développement Éolien.</i>
Environnement et cadre de vie - Assainissement collectif <i>ancienne Communauté de Communes Entre Aire et Meuse La communauté de communes est compétente : - pour la réalisation de l'étude de zonage d'assainissement ; - en matière d'assainissement collectif : elle institue, le cas échéant un Service public d'Assainissement Collectif (SPAC) et gère à ce titre, dans les zones d'assainissement collectif, la mise en place et la gestion de la collecte, du transport et du traitement des eaux usées, l'évacuation des eaux traitées et l'élimination des boues issues du traitement des eaux. La mise en ?uvre de cette compétence fait l'objet de l'adoption d'un règlement.</i>
- Assainissement non collectif <i>ancienne Communauté de Communes Entre Aire et Meuse - en matière d'assainissement non collectif : elle institue, le cas échéant un Service public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) et gère les contrôles des installations au titre du SPANC. Elle a également compétence pour : - mener des opérations de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif, - mettre en place des actions facilitant l'entretien par les habitants en particulier la réalisation de campagnes de vidange. Elle assure à ce titre la gestion des matières de vidange des installations d'assainissement non collectif. La mise en ?uvre de cette compétence fait l'objet de l'adoption d'un règlement. Pour exercer cette compétence, la communauté de communes est autorisée à adhérer à toutes structures compétentes dans le domaine de l'environnement.</i>
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés.</i>
- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau
- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer
- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines
- Autres actions environnementales <i>ancienne Communauté de Communes Entre Aire et Meuse - Élaboration d'une charte paysagère : élaboration d'une politique portant sur le développement et la valorisation des paysages du territoire intercommunal (par exemple : un plan de paysage, une OPAV?). - Élaboration d'un schéma directeur des circuits de randonnées s'inscrivant dans le cadre du PDIPR et agréé par le conseil communautaire. - Mise en place et gestion de la réhabilitation des décharges communales non autorisées. Cadre de vie : - Réhabilitation et mise en valeur du petit patrimoine communal : élaboration d'un programme pluriannuel de réhabilitation du petit patrimoine communal tels que les calvaires, fontaines, lavoirs, égayoirs,</i>

plaques indicatrices directionnelles en fonte. ancienne Communauté de Communes de Triaucourt-Vaubécourt - Étude, animation et schéma en matière paysagère et environnementale intéressant au moins deux communes.

- Contribution à la transition énergétique

participation au développement des énergies sur le territoire communautaire par la coordination d'études

Sanitaires et social

- Aide sociale facultative

ancienne Communauté de Communes de Triaucourt-Vaubécourt - Soutien aux associations sociales ?ouvrant en faveur des personnes âgées dans la mesure où elles sont dirigées vers l'ensemble des communes de la communauté. - Mise en place et gestion des services d'accueil pour la petite enfance dans le cadre du Contrat Enfance (CAF et MSA). - Mise en place et gestion d'un service d'animations à destination des Seniors. - Restauration hors domicile : - gestion de la restauration collective. - production et vente de repas. - mise en place de filières de proximité.

- Action sociale

ancienne Communauté de Communes de Triaucourt-Vaubécourt - Entretien et investissements relatifs aux bâtiments de la Maison d'Hébergement des personnes âgées de Vaubécourt « Résidence la Vigne » et dont la gestion est confiée à l'Association Mieux Vivre en Campagne par convention.

- Centre intercommunal d'action sociale (CIAS)

La communauté de communes est compétente pour créer et gérer un Centre Intercommunal d'Action Sociale. En référence aux articles L.123-4 à L.123-9 et R.123-27 du code de l'action sociale et des familles, le CIAS a vocation à exercer une action générale de prévention et de développement social au bénéfice de l'intérêt communautaire défini comme suit : - l'action sociale en direction des personnes âgées et/ou à mobilité réduite et des personnes handicapées (sous réserve des compétences et prérogatives exercées par les services de l'État et le Conseil Départemental). Sont d'intérêt communautaire l'ensemble des missions destinées à : - favoriser le maintien à domicile, - améliorer la qualité de vie, l'environnement de la personne et l'habitat, - encourager les actions de prévention visant à préserver l'autonomie et à éviter l'isolement. - l'action sociale en direction des familles (sous réserve des compétences et prérogatives exercées par les services de l'État et le Conseil Départemental). Sont d'intérêt communautaire l'ensemble des missions : - pouvant faire l'objet d'une démarche contractualisée avec les partenaires institutionnels et concourant à développer une offre de service : - en matière d'accueil et de services à la petite enfance, - en matière d'animation et de prévention à destination des enfants et des adolescents, - concourant à développer l'offre de services et/ou les activités socioculturelles et de cohésion sociale. - l'action sociale en direction des publics en difficultés (sous réserve des compétences et prérogatives exercées par les services de l'État et le Conseil Départemental). Sont d'intérêt communautaire : - les interventions initiées au titre de l'aide sociale légale, - au titre de l'aide sociale facultative, reposant sur une analyse annuelle des besoins sociaux sur le territoire, pourront être mis en place : - des actions sociales individuelles concernant l'ensemble des habitants de la communauté de communes, innovantes et/ou en lien avec des dispositifs départementaux ou nationaux, - des établissements et services sociaux et médico-sociaux, - un guichet unique.

- Maisons de santé pluridisciplinaires

renforcement de la compétence facultative "services à la population et développement local" en acceptant la définition de l'intérêt communautaire.

Politique de la ville / Prévention de la délinquance

- Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale. Ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance par des programmes d'actions définies dans le contrat de ville. - Ancienne Communauté de Communes de Triaucourt-Vaubécourt - Actions contribuant à la dynamisation de l'activité économique, au renforcement des liens sociaux, au maintien des services aux habitants. - Mise en place d'une charte de développement.

Développement et aménagement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale,

Développement et aménagement social et culturel

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs

ancienne Communauté de Communes Entre Aire et Meuse Équipements culturels : - Construction d'une salle multifonction et création ou aménagement d'une salle dédiée à la pratique culturelle, ancienne Communauté de Communes de Triaucourt-Vaubécourt Équipements culturels des communes de Vaubécourt et de Seuil d'Argonne : - Travaux de construction et de grosses réparations de ces équipements. - Entretien et fonctionnement de ces équipements et gestion du personnel affecté. - ancienne Communauté de Communes Entre Aire et Meuse Équipements sportifs : - Entretien, investissement et exploitation des terrains de football de Pierrefitte-sur-Aire et du terrain de sports de Villotte-sur-Aire. ancienne Communauté de Communes de Triaucourt-Vaubécourt Équipements sportifs des communes de Vaubécourt et de Seuil d'Argonne : - Travaux de construction et de grosses réparations de ces équipements. - Entretien et fonctionnement de ces équipements et gestion du personnel affecté.

- Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire
ancienne Communauté de Communes de Triaucourt-Vaubécourt Équipements de l'enseignement pré élémentaire et élémentaire : - Travaux de construction et de grosses réparations de ces équipements. - Entretien et fonctionnement de ces équipements et gestion du personnel affecté.

- Activités péri-scolaires

anciennes Communauté de Communes Entre Aire et Meuse et Communauté de Communes de Triaucourt-Vaubécourt - Prise en charge des activités liées à l'enseignement pré élémentaire et élémentaire, y compris les activités périscolaires. - Participation aux actions concernant le collège dans le respect de la loi du 22 juillet 1983. ancienne Communauté de Communes de Triaucourt-Vaubécourt - Mise en place et gestion des services périscolaires tels que garderies périscolaires, accompagnement à la scolarité, centres de loisirs sans hébergement dans le cadre du Contrat Temps Libre (CAF, MSA, Conseil Départemental). - Prise en charge des activités liées à l'enseignement pré élémentaire et élémentaire, y compris les activités périscolaires. - Aide au fonctionnement des associations ayant des activités en faveur des enfants de moins de 18 ans sur les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire.

- Activités culturelles ou socioculturelles

ancienne Communauté de Communes Entre Aire et Meuse Aides aux associations : la communauté de communes soutient financièrement les projets d'investissement et le développement des associations présentant un projet qui dépasse le cadre communal. Cette compétence fait l'objet d'un règlement intérieur. ancienne Communauté de Communes de Triaucourt-Vaubécourt - Soutien et développement des activités culturelles et artistiques en partenariat avec le secteur associatif. - Organisation et gestion des transports des jeunes dans le cadre des activités relevant des compétences de la communauté de communes. - Participation aux actions d'animations culturelles, de loisirs et sportives dont le caractère communautaire aura été reconnu par le conseil de communauté ou par le bureau par délégation, en collaboration avec les organismes ou associations agissant en ce domaine. - Animation et organisation des activités et manifestations culturelles et sportives dont le caractère communautaire aura été reconnu par le conseil de communauté ou le bureau par délégation.

- Activités sportives

ancienne Communauté de Communes de Triaucourt-Vaubécourt - Participation aux actions d'animations culturelles, de loisirs et sportives dont le caractère communautaire aura été reconnu par le conseil de communauté ou par le bureau par délégation, en collaboration avec les organismes ou associations agissant en ce domaine. - Animation et organisation des activités et manifestations culturelles et sportives dont le caractère communautaire aura été reconnu par le conseil de communauté ou le bureau par délégation.

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale

- Schéma de secteur

Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de secteur ;

- Plans locaux d'urbanisme

Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; Plan Local d'Urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ancienne CC Entre Aire et Meuse - Aménagement des c?urs de villages : Densification, dans les périmètres actuellement urbanisés, des c?urs de village en lien avec les objectifs des documents d'urbanisme (dans les zones U des PLU, C des cartes communales et dans les parties actuellement urbanisées (PAU) pour les communes soumises au Règlement National d'Urbanisme) de préservation des espaces agricoles et développer l'habitat et l'offre de foncier constructible en engageant des programmes opérationnels par la mise en ?uvre d'outils et de

procédures mis à disposition par le Code de l'urbanisme et le Code Général des Collectivités Territoriales.

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

ancienne Communauté de Communes de Triaucourt-Vaubécourt - Création de toutes les zones d'aménagement concerté.

- Constitution de réserves foncières

ancienne CC Entre Aire et Meuse - Constitution de réserves foncières permettant de mener à bien les opérations d'aménagement et de densification et des équipements sportifs.

- Organisation de la mobilité, au sens des articles L.1231-1 et suivants du code des transports

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

ancienne Communauté de Communes Entre Aire et Meuse La communauté de communes assurera les travaux d'entretien (à l'exclusion du nettoyage et du déneigement) et d'investissement sur les rues et voies reconnues d'intérêt communautaire. Sont reconnus d'intérêt communautaire : - toutes les voies communales revêtues (dotées d'un revêtement de type enrobé ou bicouche) en zone constructible définies dans les documents d'urbanisme soit en zone C pour les cartes communales et en zone U pour les Plans Locaux d'Urbanisme et dans les parties actuellement urbanisées (PAU) pour les communes non couvertes par un document d'urbanisme soumises au Règlement National d'Urbanisme (RNU) (liste annexée au présent arrêté), - toutes les voies communales de liaisons intercommunales revêtues reliant une commune à une autre commune ou une commune à une voie communale ou départementale (liste annexée au présent arrêté), - les ouvrages d'art d'intérêt communautaire : sont reconnus d'intérêt communautaire, les ouvrages d'arts attachés aux rues et voies reconnues d'intérêt communautaire et en assurant la continuité. Sont exclus de la notion d'intérêt communautaire : - les chemins ruraux, - les places, - les voies communales ayant pour finalité la desserte d'espaces boisés ou d'espaces agricoles, - les rues et voies communales non situées en zone C pour les cartes communales et en zone U pour les Plans Locaux d'Urbanisme et les rues et voies communales non situées dans les parties actuellement urbanisées (PAU) des communes, - les voies et sentiers aménagés spécifiquement dans les communes pour les déplacements doux (marche, vélo, cheval,?) à l'exception des chemins de randonnées créés ou aménagés au titre de la compétence « circuits de randonnées » exercée par la communauté de communes, - les usoirs et toute voie ou espace du domaine public susceptible de faire l'objet d'un droit d'usage privatif, - la signalisation horizontale et verticale qui relève du pouvoir de police du maire sauf en cas de travaux de couche de roulement pour le renouvellement, - la remise à niveau des regards, bouches à clé, poteaux incendie et accessoires réseaux, - la création de rues et voies nouvelles, les travaux d'extension et de recalibrage. Les rues, voies et dépendances créées dans le cadre de l'aménagement de lotissements publics ou privés seront rétrocédées aux communes. La dénomination des rues, voies et places relève de la décision des conseils municipaux. La réalisation de travaux sous les voies reconnues d'intérêt communautaire nécessitera l'obtention d'autorisations de voirie délivrées par le président de la communauté de communes. Les rues et voies reconnues d'intérêt communautaire seront mises à disposition de la communauté de communes par les communes. Un procès-verbal sera établi de manière contradictoire entre les parties. Il précisera notamment la consistance de chaque rue et voie, sa situation juridique, son état au jour de la remise, l'évaluation de sa remise en état et toute information utile et nécessaire à l'exercice de cette compétence. Règlement intérieur : Un règlement intérieur, établi par la commission d'élus compétents en matière de voirie et approuvé par le conseil de communauté, précisera les modalités techniques d'intervention de la communauté de communes en fonction de la spécificité des rues et voies reconnues d'intérêt communautaire et de mise en œuvre de la présente compétence. Fonds de concours : Un fond de concours pourra, conformément à la législation en vigueur, le cas échéant être demandé aux communes dans le cadre de la mise en œuvre de cette compétence, notamment pour les travaux afférents aux ouvrages d'art.

Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

ancienne Communauté de Communes de Triaucourt-Vaubécourt - Soutien à des actions de signalisation touristique à caractère explicatif et pédagogique. - Étude et réalisation d'aménagements collectifs susceptibles de développer le tourisme : - signalisation (mise en place et entretien d'un balisage des chemins de randonnées de la communauté de communes), - aménagement de sites, - promotion, parcours de randonnées cyclistes, pédestres et équestres.

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

ancienne Communauté de Communes de Triaucourt-Vaubécourt - Mise en place d'un observatoire du logement. - Élaboration et mise en œuvre d'un programme local de l'habitat dans le cadre des politiques départementales et régionales en faveur du logement, programmation et priorisation des dossiers de création, rénovation et de réhabilitation de logements

privés ou publics.

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

ancienne Communauté de Communes Entre Aire et Meuse Logement et habitat : - Mise en œuvre d'un programme local de l'habitat privé : mise en œuvre d'outils de programmation et d'études dans les domaines de l'habitat sur tout le territoire de la communauté de communes tels qu'un Programme d'Intérêt Général, une OPAH, ou tout autre dispositif ayant le même objectif. ancienne Communauté de Communes de Triaucourt-Vaubécourt - Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat.

- Amélioration du parc immobilier bâti

mise en œuvre d'actions visant à faciliter la réhabilitation thermique de l'habitat et la lutte contre la précarité énergétique

- Actions de réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre

ancienne Communauté de Communes Entre Aire et Meuse Logement et habitat : - Mise en œuvre d'actions visant à faciliter la réhabilitation thermique de l'habitat et la lutte contre la précarité énergétique. ancienne Communauté de Communes de Triaucourt-Vaubécourt - Opération collective de ravalement de façades sur le patrimoine privé.

Infrastructures

- Aérodrômes

ancienne Communauté de Communes de Triaucourt-Vaubécourt - Gestion de l'Aérodrome et entretien des bâtiments.

- Pistes cyclables

mise en place d'une signalétique. Circuits de randonnées: création, entretien et signalisation de circuits touristiques intercommunaux de randonnées (pédestres, équestres et de VTT)

Autres

- Préfiguration et fonctionnement des Pays

ancienne Communauté de Communes Entre Aire et Meuse - Pays et Pôles d'Équilibres Territoriaux et Ruraux (PETR). La communauté de communes est compétente et peut délibérer sur toutes questions relatives au Pays : à son organisation, à sa charte, à sa contractualisation et à sa transformation le cas échéant.

- NTIC (Internet, câble...)

ancienne Communauté de Communes Entre Aire et Meuse Numérique : la communauté de communes participe à la mise en place, à la gestion d'espaces multimédia, et au développement des TIC et de leurs usages. ancienne Communauté de Communes de Triaucourt-Vaubécourt Actions de communication d'intérêt communautaire : incitation au développement des nouveaux moyens de communication (réseaux haut débit téléphonique, projet site Internet communautaire, formations informatiques et TIC).

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.

- Création et gestion des maisons de services au public

Entretien, investissements et gestion de la maison des services, située 42, rue Berne à Beausite. Celle-ci est destinée à accueillir le siège de la communauté de communes et du syndicat des eaux, différents services publics dans le cadre de permanences ainsi que les associations locales. La communauté de communes est propriétaire du bâtiment, la mise à disposition de ces locaux sera l'objet de conventions.

- Autres

La communauté de communes est compétente pour toutes les actions relatives à l'activité de la future gare TGV. - Entretien et investissements du bâtiment situé au 44, rue Berne à Beausite. La communauté de communes est propriétaire du bâtiment. Protection des animaux La communauté de communes, en vertu de l'article L.211-24 du Code Rural, est compétente pour adhérer à toute structure apte à l'accueil et à la garde des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation, jusqu'au terme des délais fixés aux articles L.211-25 et L.211-26 du Code Rural. La communauté de communes verse la cotisation annuelle d'adhésion pour le compte des communes. Les communes se chargent du transport des animaux à la fourrière en vertu des articles L.211-21 et L.211-22 du Code Rural.

Adhésion à des groupements

Dept	Groupe ment (N° SIREN)	Nature jur.	Population
------	------------------------	-------------	------------

55	SM scolaire de Vavincourt (200087633)	SM fermé	722
02	Entente Oise-Aisne (200076131)	SM ouvert	834 007
55	SM scolaire de Trois cantons du Centre Meuse (255501991)	SM fermé	2 182
55	SM d'aménagement de l'Aire et de ses affluents (200026003)	SM fermé	22 775
08	Etablissement public d'aménagement de la Meuse et de ses affluents (250802295)	SM ouvert	410 515
55	SM d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés (200046647)	SM fermé	86 638
55	PETR "Coeur de Lorraine" (200050946)	SM fermé	26 030
55	SM Germain Guérard (255502510)	SM fermé	16 396
51	SM pour l'aménagement de la vallée de l'Aisne Supérieure (255102550)	SM fermé	33 752
55	SM scolaire de Naives-Rosières (200087641)	SM fermé	1 262

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)